

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le douze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Madame Nelly CLAUDEL.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CLAUDEL Nelly, Maire,

MM. REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, DURUPT Nadine, Adjoint

MM. JEANGEORGES Sébastien, HATON Didier, THOMAS Joël, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, ABEL Jacqueline, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, JACQUEMIN André, Mme GASPARD Marie-France, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

MM. GIRARDOT Christian, SERRIER Michel, VUILLEMIN Martial, FETET Coralie, CLERC Jean Philippe, GRAVIER Sylvie, **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. REMY Jean, ABEL Thierry, CLAUDEL Nelly, ABEL Jacqueline, GASPARD Marie-France et JACQUEMIN André.

ETAIT ABSENTE ET EXCUSEE :

Mme BAHY Najate

SECRETARE DE SEANCE : Mme LAGARDE Danielle est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2012.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

I- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2011

Madame le Maire, après avoir présenté le compte administratif, cède la présidence de la séance et quitte la salle.

Monsieur REMY Jean, assurant la présidence de séance, soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES DE L'EXERCICE	2 227 586,99 €
➤ RECETTES DE L'EXERCICE	3 424 103,14 €
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT.....	1 196 516,15 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	500 000,00 €

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE EXCEDENT : **1 696 516,15 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES DE L'EXERCICE	1 073 616,12 €
➤ RECETTES DE L'EXERCICE	1 250 419,71 €
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	176 803,59 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	1 853 765,80 €

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE EXCEDENT : 2 030 569,39 €

RESTES A REALISER :

• <u>Dépenses d'investissement :</u>	2 833 621,00 €
• <u>Recettes d'investissement :</u>	<u>63 500,00 €</u>
	2 770 121,00 €

MONTANT RESTANT A FINANCER2 770 121,00 € - 2 030 569,39 € = **739 551,61 €**

II- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

Madame le Maire ayant regagné la présidence de séance, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte de gestion du trésorier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Receveur Municipal.

III- AFFECTATION DES RESULTATS 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle au Conseil l'excédent de fonctionnement de 1 696 516,15 € qui doit être affecté en priorité au financement des restes à réaliser pour financer les dépenses, elle rappelle que :

- ⇒ les RAR dépenses s'élèvent à **2 833 621,00 €**
- ⇒ les RAR recettes s'élèvent à **63 500,00 €**
- ⇒ l'excédent d'investissement à **2 030 569,39 €**

que par conséquent, il reste à financer **739 551,61 €**.

Elle propose une affectation au **1068** d'un, montant arrondi de **740 000,00 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - ⇒ **740 000,00 €** au **1068**
 - ⇒ **956 516,15 €** en report au **002** du Budget Primitif 2012 section de fonctionnement

IV- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal sa proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition, c'est-à-dire de conserver ceux de 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE les taux d'imposition 2012 identiques à ceux de 2011 soit :
 - Taxe d'habitation **19,19 %**
 - Foncier bâti **11,67 %**
 - Foncier non bâti **24,48 %**
 - Contribution foncière entreprises **18,60 %**

V- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2012

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les demandes de subventions et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'attribuer les subventions pour l'année 2012 aux associations suivant tableau joint en annexe.

VI- PARTICIPATION SIVUIS 2012

Madame le Maire expose que, dans le budget 2012 figure la participation au SIVUIS mais que, comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la fiscalisation ou non de cette participation. Elle rappelle que le Conseil a toujours été contre la fiscalisation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE la non fiscalisation de la participation au SIVUIS du secteur de REMIMEMONT.

VII- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012

Madame le Maire donne lecture du projet de budget 2012. Elle indique les travaux et acquisitions prévus dans le cadre de ce budget (Matériel transport pour les services techniques, matériel mobilier scolaire, informatique, extension du praticable salle de gym, crédit complémentaire pour le projet scolaire et périscolaire, chaudière espace culturel, éclairage public, accessibilité, trottoirs).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (4 non participation au vote) :

- ☞ Monsieur JACQUEMIN exprime des remarques : « *en section de fonctionnement il constate que les recettes taxes, dotations sont en baisse, que dans la section d'investissement, il trouve que le montant du crédit inscrit pour le projet scolaire représente + de 50 % des dépenses d'investissement ce qui, à ses yeux, est trop important* ».
- ☞ Monsieur JACQUEMIN André et Mme GASPARD Marie-France refusent en leur nom et ceux de leurs collègues leur ayant donné pouvoir, de participer au vote dont acte.

- ADOPTE le Budget Primitif 2012 qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES	4 527 670,15 €
(dont 1 487 813,94 € virement à la section d'investissement)	
➤ RECETTES	4 527 670,15 €
(dont 956 516,15 € excédent reporté)	

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES NOUVELLES DE L'EXERCICE	1 551 136,54 €
➤ REPRISE DES RESTES A REALISER	2 833 621,00 €
SOIT UN TOTAL DE	4 384 757,54 €
➤ RECETTES NOUVELLES DE L'EXERCICE	4 384 757,54 €
(dont excédent reporté de 2 030 569,39 €, virement de la section de fonctionnement 1 487 813,94 €)	

VIII- AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION ETUDE FAISABILITE ECO QUARTIER

Madame le Maire expose que, dans le cadre du budget 2012, il est inscrit un crédit pour une convention d'étude de faisabilité d'un éco quartier dans le cadre du P.L.U.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. JACQUEMIN et Mme GASPARD plus les 2 pouvoirs refusant de participer au vote) :

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'étude de faisabilité pour l'éco quartier.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45 mn.

Le Maire,

Nelly CLAUDEL